

Parcours du 18 mars 2026 – Nathalie Girard

LA SANTE ET L'ASSISTANCE PUBLIQUE SOUS LA COMMUNE

Nous voici devant le 03 avenue Victoria, siège historique de l'assistance publique. En effet, la loi du 10 janvier 1849 crée « l'administration générale de l'assistance publique à Paris » et marque le début de l'histoire moderne de l'AP.

Mais revenons dans le temps et prenons comme exemple l'Hôtel-Dieu, fondé en 651 par l'évêque Landry sous le règne de Clovis II. C'est le plus ancien et jusqu'à la renaissance, le seul hôpital parisien intra-muros. Il sert de refuge aux indigents, aux infirmes et aux malades, sa fonction charitable l'obligeait à accepter tous les malades qui se présentaient (mis à part les lépreux).

En mars 1871, l'Assistance Publique, gère 12 hospices et 16 hôpitaux de 400 à 800 lits chacun, dont environ 2 200 de chirurgie et d'accouchements. La plupart des bâtiments sont vieux, mal entretenus, sans égouts ni eau courante, les salles communes, trop grandes, sont mal chauffées, surpeuplées. Pendant le Siège de Paris (19 septembre 1870 - 28 janvier 1871), tous les hôpitaux ont eu un secteur militaire, soit dans des salles séparées, soit dans des baraques et tentes érigées dans les cours ou les jardins.

Durant la commune, sur ordre du gouvernement de Thiers, le directeur de l'AP quitte Paris ainsi que les administrateurs ce qui entraîne une profonde désorganisation. Sur ordre de Jules Ferry, le trésorier-payeur Guillon, à l'aide d'une charrette attelée cachant 75 millions de franc-or sous des sacs de légumes et des pains, franchit le 29 mars la porte d'Issy et rejoint Versailles.

On confie à Camille Treillard (avoué, ancien proscrit de 1851) la charge de veiller au bon fonctionnement du système hospitalier. On note que la plupart des médecins et leurs internes restèrent à leur poste alors qu'ils étaient généralement indifférents ou hostiles à la commune, ainsi que les 2350 membres du personnel laïc généralement mieux disposés à l'égard des fédérés.

Louis Paget-Lucipia à L'Hôtel-Dieu, renomme les corridors avec des noms républicains (Blanqui, Proudhon...) les sœurs Augustines continuent d'y travailler mais avec une robe noire et une ceinture rouge. Les christs derrière les lits sont conservés mais cachés par un bouquet de fleurs.

On propose l'ouverture d'écoles d'infirmières pour former du personnel non religieux qualifié, Il y a possibilité en cas de décès à l'hôpital de procéder à des enterrements civils. Edouard Vaillant lui-même médecin, tente de réformer les études médicales mais sans succès, au terme d'une AG d'étudiants en médecine, les 500 présents se prononcèrent sans ambiguïté contre toute ingérence de la Commune dans ce domaine.

Camille Treillard, dans une circulaire aux directeurs des hôpitaux, hospices et maisons de secours (cf. *J.O. Commune*, 13 avril) dit : « Citoyen directeur, Je suis informé que les gardes nationaux blessés ont été reçus, ces jours derniers, avec peu d'empressement dans certains établissements hospitaliers, qu'ils ont été déposés

d'abord dans les cours, dans les corridors, et même devant la porte, où ils auraient attendu trop longtemps leur admission définitive et les soins pressés qui leur sont dus, que des gens de service et d'autres gens se seraient oubliés au point de laisser échapper des propos inconvenants vis-à-vis des blessés.

Il me suffira, citoyen directeur, de vous signaler ces actes pour qu'ils soient énergiquement réprimés s'ils ont existé dans l'hôpital que vous dirigez. L'esprit politique doit être banni de l'hôpital, pour y laisser régner seul l'esprit de dévouement et de solidarité. J'entends d'ailleurs que tout agent qui tiendrait dans l'hôpital des propos contraires à l'ordre des choses qui triomphe à Paris soit immédiatement remplacé ».

Le 04 mai, Camille Treillard considérant que l'assistance publique ne peut plus assumer les demandes de secours financiers car elles font souvent double emploi avec celles des arrondissements, décide : « Désormais toutes les demandes de secours devront être adressées aux municipalités. À toutes les demandes adressées directement à l'Assistance publique il ne sera pas répondu. »

L'assistance publique n'est plus considérée comme un organisme de secours elle se concentre sur la santé.

Camille Treillard a tout fait pour préserver Paris des épidémies. Il semble que les hôpitaux aient fonctionné normalement et que des postes de secours et des ambulances aient été installées dans chaque arrondissement.

Les Versaillais bombardent ambulances et hôpitaux, massacrent les fédérés blessés ainsi que bon nombre de médecins et chirurgiens pourtant pas tous favorables à la commune.

Les protestations de la Croix Rouge internationale auprès du gouvernement de Versailles ne suscitent que cette réponse de Thiers : « la commune n'ayant pas adhéré à la Convention de Genève, le gouvernement de Versailles n'a pas à l'observer. »

Camille Treillard est arrêté à son domicile par les troupes de Versailles, « cet homme de tête et de cœur » fut exécuté le 24 mai, dans la cour de l'École polytechnique. Le lendemain, sa veuve rapportait 37 440,80 francs, reliquat de sa gestion, qui appartenaient à l'Assistance publique.

VIVE L'HOPITAL PUBLIC, VIVE LA COMMUNE !